

FORMATIONS OFFERTES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

LES PERSONNES SOUHAITANT S'INSCRIRE À UNE FORMATION ET BÉNÉFICIER DU TARIF RÉDUIT DOIVENT :

- Être en emploi sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les personnes **admissibles** aux formations à tarifs réduits sont :

- Les travailleurs et travailleuses en emploi sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui s'inscrivent à un cours en lien avec leur emploi actuel ou qui leur permet d'élargir leurs champs de compétences, sans que ce cours soit nécessairement lié à leur emploi actuel ou à leur formation initiale.
- Les travailleurs et travailleuses autonomes consacrant plus de 20 heures par semaine à leur entreprise.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

De manière exceptionnelle :

- Les personnes sans emploi dirigées vers la formation à la suite d'une évaluation et d'une recommandation d'un agent ou d'une agente d'aide à l'emploi de Services Québec.

CLIENTÈLES NON-ADMISSIBLES

- Les travailleurs et les travailleuses des administrations municipales et paramunicipales (villes, municipalités, MRC, sociétés de développement économique, sociétés de transport, etc.);
- Le personnel des organismes parapublics provinciaux et fédéraux (Investissement-Québec, Hydro-Québec, Sépaq, Parcs Canada, SADC/CAE, etc.);
- Les travailleurs et les travailleuses des établissements de formation privés et publics (centres de services scolaires, écoles, cégeps, universités, etc.);
- Le personnel du réseau de la santé et des services sociaux (CHSLD conventionnés ou non, GMF et autres établissements et organismes du réseau;
- Le personnel des ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- Les personnes ayant un statut d'étudiant;
- Les télétravailleurs et télétravailleuses à l'emploi d'une entreprise au Québec et qui résident hors du Québec ;
- Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, sauf ceux et celles à l'emploi d'une entreprise agricole faisant partie des codes SCIAN suivants : 1111; 1112 ; 1113 ; 1114 ; 1119 ; 1121 ; 1122 ; 1123 ; 1124 ; 1129.

Pour chaque formation, le nombre maximal de personnes provenant d'une même entreprise est limité à trois (3).

** Les organisations non éligibles au tarif réduit sont invitées à communiquer avec nous pour connaître la grille tarifaire en vigueur.*

Avec la participation financière de :

